



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Immatriculation d'une Entreprise Individuelle ou d'une EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée)

IMPRIMÉ

Formulaire P0

Disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger"

CFE COMPÉTENT SELON L'ACTIVITÉ ET LE LIEU GÉOGRAPHIQUE

CCI Meuse Haute-Marne / Centre de Formalités des Entreprises

Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

Lundi & vendredi de 14h00 à 17h00

BAR-LE-DUC

6 rue Antoine
Durenne

CHAUMONT

9 rue de la
Maladière

SAINT-DIZIER

55 rue du
Président Carnot

VERDUN

30 avenue
de Douaumont

Haute-Marne : 03 25 07 32 00 | **Meuse** : 03 29 76 83 00
cfe@meusehautemarne.cci.fr

DOCUMENTS POUR LA PERSONNE

- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois
- Si personne de nationalité étrangère hors C.E. et OCDE : copie recto-verso de la carte de résident ou de la carte de séjour
- **Attestation de non condamnation et de filiation** renseignée et signée en original (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")

Si le conjoint marié ou pacsé opte pour le statut de conjoint collaborateur :

- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois ou si personne de nationalité étrangère hors C.E. et OCDE : copie recto-verso de la carte de résident ou de la carte de séjour + copie du livret de famille ou certificat du Pacs + **attestation de non condamnation et de filiation** (renseignée et signée en original) + **attestation du conjoint collaborateur** (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")
- 1 attestation notariée en cas de déclaration d'insaisissabilité des biens fonciers bâtis ou non et non affectés à l'usage professionnel de l'entrepreneur

Personne mariée sous le régime de la communauté :

- 1 exemplaire original de l'**attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens** (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")

DOCUMENTS POUR LE LOCAL

Domiciliation de l'entreprise au domicile :

- Si propriétaire : un justificatif de la réalité de l'adresse (ex : copie complète du titre de propriété, copie intégrale de la taxe foncière...)
- Si locataire : une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (par tous moyens : quittance loyer électricité ou téléphone ...)
- Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement et un justificatif de la réalité de l'adresse (ex : copie de la quittance de loyer, facture électricité...) au nom de la personne qui héberge

Domiciliation dans une entreprise de domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation

Exercice de l'activité dans un local :

- Copie du justificatif du local commercial, ex : bail commercial, convention d'occupation précaire, acte de cession du droit au bail ; acte de sous-location accompagné du bail principal et autorisation du propriétaire pour la sous location si celle-ci n'est pas mentionnée dans le bail

Achat d'un fonds de commerce :

- Copie authentique de l'acte de cession du fonds
- Copie préalablement enregistrée par les impôts de l'acte de cession sous seing privé
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

Contrat de location gérance :

- Copie du contrat de location gérance enregistré par le centre des impôts si le contrat est à durée illimitée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

DOCUMENTS POUR L'EIRL (Entreprise Individuelle à responsabilité limitée)

Si achat de fonds, l'affectation du patrimoine se fait séparément de l'immatriculation

- 1 exemplaire de la **déclaration d'affectation du patrimoine** (à télécharger dans la rubrique "Les pièces complémentaires à fournir pour l'EIRL")
- Si affectation d'un bien immobilier : 1 ex de l'acte notarié et justificatif de publicité au bureau des Hypothèques Si le bien immobilier est indivis : 1 ex de l'état descriptif de division
- Si la valeur d'un bien est > à 30 000 € : 1 ex du rapport d'évaluation du notaire pour un bien immobilier ou de l'expert comptable pour les autres biens
- Si biens communs ou indivis : 1 ex de l'**accord express du conjoint ou des co-indivisaires** (à télécharger dans la rubrique "Les pièces complémentaires à fournir pour l'EIRL")
- Si l'entrepreneur est âgé de 16 à 18 ans : autorisation des deux parents ou de l'administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles.
- **Intercalaire PEIRL** (à télécharger dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger")

DOCUMENTS POUR L'ACTIVITÉ

- Activité de commerce ambulant
- Activités réglementées :

Pièces réglementant l'activité :

.....

PAIEMENT

A l'ordre du Greffe du TC (chèque ou virement) :

- Création : 25,34 €
- 8,45 € pour notification au conjoint
- Achat / location gérance / reprise au conjoint : 53,51 €

A l'ordre de CCI Meuse Haute-Marne (espèces, chèque ou virement) :

- 70 €